

La MAISON de PRUGNES

Membre de la Commanderie de St FELIX de SORGUES

Sa Naissance

L'installation à PRUGNES de l'Ordre de l'Hôpital de Saint- Jean de JERUSALEM peut se situer en 1121, avec une première donation de l'église « Sancta-Maria de PRUNNAS », par Richilde de TOURNEMIRE et ses quatre fils ¹

C'était la seconde implantation des Hospitaliers en ROUERQUE, après celle des CANABIERES-BOULOC, mais avant celle de la Maison de St FELIX de SORGUES, qui, un peu plus tard l'absorbera dans des circonstances et des conditions mal déterminées.

Cette création de la Maison de PRUGNES intervient donc dans le CAMARES, 15 ans avant l'arrivée de PONS de l'HERAS au MAS TERON.

Le site

Il ne reste rien, à ce jour des bâtiments de l'ancienne maison de PRUGNES, qui ont été rasés et leur emplacement mis en culture depuis longtemps.

Le Chanoine A. ANDRIEU, dans l'ouvrage intitulé « CAMARES, Mille Ans d'histoire locale » composé dans les années 1920, décrit ainsi ², ce qu'il en restait, il y a maintenant plus de 70 ans :

« Le soc de la charrue est passé par là et a tout nivelé. Nous y avons vu cependant, encore debout, un pan de mur blanchi à la chaux, avec des débris d'un cordon de pierres assez informe. A côté, enfoncé dans le sol, une partie de voûte effondrée, un peu plus loin, deux ou trois sarcophages de pierre »

Le seul vestige matériel qui pourrait en avoir été conservé est la croix de MALTE érigée à 250 mètres de la route départementale D 10, en bordure du chemin, récemment goudronné qui permet d'accéder à La SERRE.

L'érection de cette croix serait due à l'initiative de l'Abbé TARISSE, curé de Camarès, accompagnée d'une autorisation du propriétaire de CAZELLES demandant qu'elle soit à l'intersection de trois champs, et de ce fait placée à quelques dizaines de mètres au dessous de l'emplacement des bâtiments disparus.

Compte tenu de la taille réduite de la croix de Malte récupérée il fallut l'ériger sur une colonne cylindrique de grès gris provenant manifestement d'un autre sauvetage.

Les Bâtiments, La Grange

Un procès-verbal de visite ordonné par le Grand Prieur de Saint-Gilles en 1491 et rédigé en Langue d'Oc ³ décrit succinctement la grange monastique :

- « *Lo dit membre es donat a frayre Jehan RODES loqual dona respension ordinaria chacun an XV fr. »*
- « *Item en lod. Membre a de terras laborablas per dos parels de buoux et 5 jornals de prat, ung ort, una ayra et una vinha et dedins lodit luoc del Pon de Camarès ung hostel maintengut rasonabloment. »*
- « *Item la dit granga a besoiing de reparation coma es en ung palhie de foras la d granga, al pe de l'ayra. »*
- « *Item plus un quartie de la d. granga de Prugnas bengut en ruyna et a ben besoiing de repara. »*
- « *Item ten dos boyers per laborar la granga, ung pastra, ung porquié et une mayre. (sans doute une ménagère).*

Malgré le rattachement confirmé à Saint-Félix, la visite en question s'applique à la seule « Commandaria de Prugnas ».

Trois cents ans plus tard, le 2 Août 1795, Prugnes figure dans le relevé des ventes des biens nationaux ⁴ et est attribuée pour 165 000 livres, à Pierre MENARD de Lodève.

L'état des lieux ne s'est apparemment pas amélioré, il n'est plus question de la maison de ville du Pont, les terres labourables totalisent 50 setérées, c'est à dire en mesure de Camarès un peu moins de 16 hectares.

¹ Professeur Jacques BOUSQUET – Le ROUERQUE au Premier Moyen-Age T II page 800

² A. ANDRIEU – CAMARES Mille Ans d'histoire locale - page 123 ;

³ F. HERMET Revue Historique du Rouergue Tome IV N°4 Avril 1939

⁴ P.A. VERLAGUET – Vente des biens nationaux Tome I Article 2929 page 577 ;

La Communauté monastique

Au sujet d'un différend entre les religieux de SILVANES et les HOSPITALIERS de PRUGNES, survenu en 1154, à propos de la perception des dîmes, le Cartulaire de l'Abbaye de SILVANES⁵ permet de connaître la composition de la Maison de PRUGNES :

A sa tête, se trouvait Bernard de PAGAS, qualifié de Prieur de PRUGNES et de BOULOC – si la charte lui donne le titre de Prieur, c'est que le litige portait sur les dîmes ecclésiastiques (revenant aux prieurs), mais il est très vraisemblable que sa fonction correspondait alors à celle de Commandeur du ROUERGUE, puisqu'en 1154, les HOSPITALIERS ne détenaient encore, dans notre province que ces deux établissements : PRUGNES et BOULOC (Les CANABIERES).

La charte précise qu'il était, pour la circonstance, accompagné de sept frères :

Rostan de MONTPEYROUX

Gaubert et Bernard de MONTLAUR

Gibert et Guiral de CAYLUS

Etienne et Pierre COSTES

Par la suite, les Archives de l'Ordre – du moins celles qui sont regroupées à TOULOUSE sous la dénomination « Fonds de MALTE » –

ne nous donnent plus l'occasion de suivre la vie de la Communauté.

J'en conclus – peut-être imprudemment – que les frères ont pu être regroupés à St FELIX, au moment de la fusion et que ne sont restés à PRUGNES que le desservant de l'église et le frère chargé de la grange.

L'Eglise

Sa dédicace « Sancta Maria » figurant dans la donation initiale ne se réfère pas à la mère du Christ, mais à Ste Marie Magdeleine, comme on peut le lire dans le P.V de visite déjà cité :

« En lo dit membre a una capela apelada LA MAGDALENA, près del Pon de CAMARES, laquala es parroqiala, ont a X parroquians que son tenguts de reparar le d gleysa quand es besoiing e lo d Commandador es tengut de la far servir »

Après le repli de la Communauté des frères sur Saint FELIX, le nombre restreint des 10 feux (soit une cinquantaine d'âmes), ne permettait pas d'assurer l'entretien de la chapelle et de son desservant, d'où son jumelage avec Notre-Dame de FARAGOUX, à peine éloignée d'une lieue dans la direction du Nord-Ouest.

A la fin du XVII^{ème} siècle, la paroisse de PRUGNES- FARAGOUX comptait 25 feux répartis dans les écarts des communautés distinctes de CAMARES et de BRIOLS.

L'église N.D de FARAGOUX, bâtiment de 52 m² à chevet plat est toujours debout, longtemps utilisée comme grange, elle conserve pour toute particularité, un fragment d'appareillage de pierres en arête de poisson.

La seigneurie

Lorsqu'on parcourt les documents du « Fonds de MALTE » aux Archives Départementales de la Haute-Garonne, ou les textes concernant Saint FELIX occupent de nombreux rayons, on est frappé par le régime d'exception que traduisent les qualificatifs variés et évolutifs attribués à PRUGNES ou à ses représentants, par rapport aux autres membres de la Commanderie.

En voici quelques exemples :

1185 Bernart de Lodioiras, quomandaire de la Maio d'a PRUVINAS⁶

1211 Arnault de Bossagas, fraire de la Maio de l'Espital et comandayre de maïos de Saint FELIX et PRUINAS⁷

1253 Guiral comandador de PRUGNAS (acte passé dans le Château de Boussagues)⁷

1558 frayre Guilhot del Sales, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de la Commanderie de la Marie Madeleine de PRUGNES, membre dépendant de la Commanderie de Saint FELIX de Val Sorgues⁸ (ce qui laisserait supposer qu'il pouvait y avoir deux commanderies en une seule ?).

⁵ P.A VERLAGUET Charte 170 ,page 139 ;

⁶ C. BRUNEL Les plus anciennes chartes en langue provençale Page 287

⁷ H.Malte St Félix 1,2 Prugnes 1,2

⁸ H. Malte 2357 Prugnes

On voit que le titre de Commandeur, du moins jusqu'au XVIème siècle, ne correspond pas à un classement hiérarchique rigoureux.

Ces qualificatifs, plus ou moins valorisants à l'égard de PRUGNES ne relèvent vraisemblablement pas d'une intention courtoise, puisque ils émanent le plus souvent d'un notaire responsable juridiquement des termes qu'il utilise.

Or, à côté d'un domaine agricole modeste, d'une communauté de frères vite dispersée, d'une paroisse peu peuplée même après sa réunion avec Notre Dame de FARAGOUX, PRUGNES disposait d'un élément d'influence plus significatif.

Il s'agit de sa Seigneurie Temporelle dispersée sur les deux rives du Dourdou aux abords immédiats du Pont de Camarès, mais aussi sur Briols et Gissac.

Les reconnaissances féodales renouvelées périodiquement à son profit sont :

en 1349	au nombre de	22	
en 1558	//	69	H2323
en 1633	//	123	H2332
en 1675	//	116	H2345
en 1775	//	74	H2357

Certes le nombre d'hommages enregistrés n'est pas représentatif de l'importance du domaine direct des Hospitaliers.

Ainsi, le passage de 22 à 123 déclarations traduit certainement davantage l'émission des tenures par succession, dû à l'accroissement de population des faubourgs de Camarès qu'à une extension globale du Domaine Hospitalier.

De la même façon, la réduction du nombre de déclarants intervenus après 1675, n'est vraisemblablement pas étrangère à l'exode sévère de la population réformée du Pont de Camarès.

En 1775, la contenance totale des fiefs s'élevait à 1520 sétérées, 3 quartes, soit environ 304 hectares.

A noter aussi que parmi les tenanciers de Prugnes on relève le Consulat du Pont de Camarès, c'est à dire la communauté.

Comme la plupart des seigneuries de l'Ancien Régime, il est très difficile de cartographier le domaine éminent de PRUGNES en raison de son enchevêtrement avec les seigneuries voisines, sans parler des paréages ou co-seigneuries partagés le plus souvent avec la petite noblesse protestante de Camarès (par exemple les familles MASARS, MAYRINHAC).

Ces intérêts communs à un ordre monastique et aux réformés ne sont pas les seuls exemples de coexistence pacifique même aux pires moments d'affrontements des deux communautés.

Ce domaine comprend des villages entiers tels SENEGAS ou FARAGOUX ou des métairies : LE BESC (sur Gissac), RODIERES (sur Ouyre), MAS DE ROBERT, CAZELLES, GALINIERES, Le MAS D'AZEMA, Le MAS du CAYLA, SOLATGES (proches de PRUGNES), un grand nombre de parcelles de vignes et de jardins dans les faubourgs de CLOQUES et bien sûr la Fontaine de Santé déjà fréquentée, qui deviendra après la Révolution l'établissement thermal de PRUGNES.

J'aurais aimé terminer ce tableau des 674 ans de vie de la Maison de Prugnes par un aperçu des *Responsions*, c'est à dire de la part des revenus versée au Grand Prieuré de Saint Gilles pour participer à ce qui était la vocation et la raison d'être, de toutes les commanderies : aider, soigner, accueillir les pèlerins de la Terre Sainte.

Malheureusement ces documents ne se trouvent pas à Toulouse, mais sans doute à Marseille ou même à Malte.

A défaut de *Responsions*, je vous ferai part des petites trouvailles de toute nature que la lecture des archives de Toulouse m'ont apporté :

Ainsi, nous apprenons l'origine du toponyme Andabre : en 1536, ce lieu-dit fait partie de la Seigneurie de Prugnes et est dénommé Mas d'Andabre, Dardé Etienne Andabre en est le tenancier.

Sur un autre plan, je n'ai relevé qu'un séjour prolongé d'un commandeur à Prugnes. En 1672, il ne s'agit pas d'une visite officielle mais d'une cure du Commandeur, dont on ne cite pas le nom venu « pour prendre les eaux » à la Fontaine de Santé.

En 1675, figure parmi les vassaux de Prugnes, Pierre de MAZARS, co-seigneur du Pont de Camarès, pour la metterie de Ribaute, dont il se dit également seigneur. Ce qui prouve que le titulaire d'une seigneurie importante ne répugnait pas à rendre hommage pour une seigneurie bien plus modeste.

Ces textes nous révèlent également l'existence d'un moulin « dict de Boutavy » et que ce village de Boutavy s'appelait jadis « La Garrigue ».

J'en termine par un encouragement à la dizaine de nos compatriotes des cantons de Camarès et de Saint-Affrique qui portent le nom d'Espitalier, à rechercher par quel biais, en rapport avec Prugnes, a été attribué ce patronyme à leurs aïeux.